COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 14

Séance du:14-01-2024

Membres Présents :	**Ordre du jour :**
-Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président -Mr. ZENDAGUI Hachemi - Secrétaire -Mr.GHEDJATI Abdelaziz - Membre -Mr.DJENIDI Omar- Membre	- Etude des Affaires Disciplinaires Journéesdu 12-13/01/2024

AFFAIRE 97

Reprise Affaire N° 90 Rencontre CCO / MCEL du 05/01/2024.

Suite Réserves formulées par le club MCEL'GROUS sur la Participation de Deux(02) joueurs de club CCOURLAL, à savoir : HAMDI Djaber LN° 0058 ET ABDADLI HAMZA LN° 0046 Sous prétexte qu'lits étaient sous le coup d'une suspension et,

Vu que le club MCEL n'a pas Confirmé lesdites réserves et;

En application de l'article 86(RG/FAF)

La Commission de discipline Décide :

Une amende de 20.000,00 DA (10000.00 DA ×2) est Infligée du club MCELGHROUS.

AFFAIRE 98

RENCONTRE :MCEL/NZEOH/S Journée du 12/01/2024

Joueurs Avertis :

1/- HACHANI Smail LN°0265 MCEL
Pour Contestation de décision
Une amende 5000.00 DA (Circulaire 02 du 09/11/2023)
2/- SAAD Yahia LN° 0256 NZEO
Avert pour CAS.

AFFAIRE 99

RENCONTRE :CRBB/CCOH/S Journée du 12/01/2024

Joueur Averti :

1/-ZEGHLACHE M^{ed}Abdelhamid LN° 0012 CCO
Averti Pour Antijeu.

AFFAIRE 100

RENCONTRE :TRBO /USJBBA H/S Journée du 12/01/2024

Joueurs Avertis :

1/- AMIRI Noureddine LN° 0079 TRBO
Avert pour CAS.
2/-CHERIET Fouad LN° 0067 TRBO
Avert pour CAS.
3/-DJELALI Imad eddine LN° 0306 USJBBA
Avert pour CAS.
4/-DEROUES **Yacine** LN° 0296 USJBBA
Avert pour CAS.

AFFAIRE 101

RENCONTRE :JEA/IROD H/S Journée du 12/01/2024

Une Amende de 2500.00 DA est Infligée au club JEA Pour mauvaise Organisation (ART 131 RG/FAF**)**

Le Paiement des amendes doit être effectué dans un délai de 30 jours
(Soit avant le 14/02/ 2024)

Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz